

Conseil d'UFR LL du 3/3/2011

1) Approbation du CR du dernier Conseil

E. Gavaille demande un certain nombre de précisions à propos des personnalités extérieures membres du conseil d'UFR (représentants des collectivités et du secteur économique). Ainsi, à la place de Xavier Prenat qui figure dans la composition du conseil fournie par H. Raschel en décembre dernier, s'est présenté le 3 février pour la CCI un certain Pierre-Rémy Lassalle (cf. CR proposé au vote), et on s'étonne de voir sur le mailing Valérie Métais : on aimerait savoir si elle sert simplement de relais à Colette Girard pour les affaires culturelles de la Mairie. D'une part, renseignements pris, les mandats des personnalités extérieures, au minimum celles des collectivités territoriales, sont nominatifs. D'autre part, il est regrettable que les personnalités extérieures (et encore, quelques rares) ne participent au conseil que les jours d'élection. P. Chardin doute que les représentants du secteur économique soient d'une aide réelle à l'insertion des étudiants.

F. Bobleter précise que le représentant de la Chambre de commerce et d'industrie, X. Prenat, a été récemment remplacé par P.-R. Lassalle. J.-M. Fournier pense que les sièges des institutions extérieures ne sont pas nominatifs et que les collectivités peuvent changer leurs représentants selon leur propre calendrier. Il prend l'engagement d'avertir le Conseil des changements à l'avenir.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2) Discussion sur les principes de la structure de direction et votes.

J-M Fournier veut proposer des outils, des modes de fonctionnement et des noms de responsables.

Il annonce qu'il abandonne les termes de « doyen » et « vice-doyen » et adopte ceux de « directeur » et « directeur adjoint ».

Il propose le schéma de direction suivant :

- directeur-adjoint à la formation : Alexis Chommeloux ; mais en amont de la formation il y a deux aspects, deux facettes complémentaires : valorisation et intégration, d'où 2 fonctions supplémentaires qui ont au moins force de symbole :

- directrice-adjointe à la valorisation des formations (= liens avec le 2nd degré) : Sabrina Ferrara (départ. d'Italien) ;

- directrice-adjointe à l'insertion professionnelle (relations avec l'IUFM, les employeurs potentiels etc.) : Cécile Goï (Sodilang) ;

- directeur adjoint aux relations internationales : Philip Whyte ;

- directeur-adjoint aux moyens : Jean-Marc Houpert (jusqu'en septembre 2011) ;

- directeur-adjoint à la condition étudiante (plutôt que « vie étudiante ») : Julien Ouvrard (Unef).

E. Gavaille indique à l'intention des étudiants que ce n'est pas une innovation, puisque ce poste est inscrit dans nos statuts mais n'avait malheureusement guère été occupé ni reproposé à candidature.

Donc, en tout, 6 directeurs adjoints (5 enseignants-chercheurs + 1 étudiant).

J.-M Fournier précise qu'il n'y aura plus de vice-directeur à la recherche, comme indiqué avant son élection. Il annonce la création d'une commission de la recherche, qui serait composée de représentants des différentes équipes présentes au sein de l'UFR (à raison de 2 représentants pour les « grosses équipes » et 1 pour les petites).

- La Commission des moyens est rebaptisée Assemblée des directeurs (de départements/filières ou de Centre de Responsabilités).

- La Commission Recherche est destinée à discuter sur l'ensemble des laboratoires, à assurer la visibilité de la recherche et la valorisation des publications (vers l'extérieur et vers les étudiants).

JM Fournier termine cette présentation en précisant que chaque commission comptera en outre 4 élus du Conseil : un représentant étudiant et un Biatoss, et 2 enseignants-chercheurs. Il insiste sur l'idée que ces commissions ne sont nullement fondées à voter, à prendre des décisions, mais ne sont que des organes de proposition. Aucune structure, dit-il, ne doit faire l'économie du Conseil d'UFR ; elles seront chargées de préparer sur dossiers le travail du Conseil et n'auront qu'un pouvoir de proposition ; les seules décisions légitimes seront celles adoptées par les votes du Conseil d'UFR.

Les groupes de recherche actuels sont : ICD, ex-Dynadiv, Labo de Ling. Lig., CESR, INSERM (imagerie et cerveau), mais aussi INTRU et CERMAHVA. Tous ces représentants n'ont pas de mandat de vote donc peuvent se remplacer entre eux, à la différence des directeurs de dép. ou de filière qui ont un statut en propre.

Le débat s'engage ensuite :

- D'abord sur la méthode : les élus H&C et d'autres collègues estiment qu'il est important de fonctionner dans la légalité et qu'il serait bien préférable de travailler dans l'ordre : modifier les statuts d'abord, et proposer une nouvelle structure ensuite. Ils demandent à ce que la commission des statuts, qui ne s'est réunie qu'une seule fois depuis sa création, soit réactivée. J-M Fournier est d'accord sur la nécessité de récrire les statuts, d'autant que les statuts actuels, écrits dans le contexte de la fusion des deux UFR (Lettres et Anglais) sont inscrits dans une autre histoire (statuts et règlement intérieur présentent beaucoup de lourdeurs et de précisions obsolètes, et on ne voit guère l'utilité de ce dernier). Or JM Fournier veut pouvoir avancer vite et préfère mettre en place les nouvelles structures qu'il a annoncées sans attendre la refonte des statuts qui prendra beaucoup de temps (jusqu'en oct. 2011), alors que nous aurons le retour de l'AERES en avril. JC Garrot proteste contre une telle présentation des statuts actuels, à la rédaction desquels il avait participé. Selon E. Gavaille, ce n'est pas tant le principe du règlement intérieur qui pêche que sa mise à jour, qui aurait dû être opérée automatiquement en fonction des changements (voir l'énumération des équipes de recherche) ; quant à la réécriture des statuts, il suffirait de la faire rapidement pour la soumettre au CA (d'ici avril ?), sans avoir besoin d'inverser l'ordre des choses.

- La suppression du vice-doyen recherche suscite des réactions partagées. P. Dubois s'étonne de cette décision de la part de JM Fournier qui a rappelé son attachement aux symboles ; or la suppression de cette fonction risque d'apparaître comme un message négatif quant à la place de la recherche dans notre UFR. Pour V. Castellotti, l'UFR gère la formation, pas la recherche ; le Conseil organise des fonctionnements collectifs or, de fait, dans la recherche française, recherche et formation en sont pas gérés de la même façon ; Il ne suffit pas d'afficher un titre ou un symbole. Selon J-J Tatin, un vice-doyen à

la recherche risque de parler au nom de sa seule équipe, ce qui serait très dangereux. J-M Fournier explique que selon lui, la représentativité du vice-doyen à la recherche est « problématique » puisque ce sont les directeurs d'équipe qui sont légitimes dans ce domaine. Est-il un simple coordinateur ou potentiellement un pilote ? Par ailleurs, en général, le vice-doyen recherche « est souvent là pour remplacer le doyen au Conseil Scientifique », ce qui n'est pas le bon mode de fonctionnement. JM Fournier se propose donc de présider cette commission. P. Dubois s'interroge alors sur le déséquilibre par rapport au fonctionnement de l'autre commission, présidée par JM Houpert (vice-directeur).

L. Tuller se demande si cela ne posera pas un problème vis-à-vis des autres UFR qui ont toutes un vice-doyen recherche et qui donc n'auront pas d'interlocuteur en Lettres et Langues. JM Fournier objecte que ces autres UFR n'ont pas de commission recherche. Pour preuve que cette fonction de vice-doyen est problématique, il évoque la démission de B. Banoun.

G. Cingal rectifie : B. Banoun avait démissionné en signe de protestation politique contre le projet de chaire d'excellence Le Rider ; le dysfonctionnement n'est pas intrinsèque à la fonction. Selon lui, l'existence d'une commission recherche est tout à fait compatible avec un directeur-adjoint à la recherche. P. Chardin à son tour se déclare favorable au maintien d'un vice-doyen recherche et estime qu'il est tout à fait possible de trouver pour remplir cette fonction une personnalité consensuelle, qui ne serait pas responsable d'une équipe.

- La création de la commission recherche est plutôt bien accueillie. J-J Tatin rappelle la composition pluraliste des équipes, et signale qu'il ne faut pas oublier l'équipe des musicologues ; le paysage de la recherche est mobile et fluctuant. Pourquoi ? C'est le problème des comités de pilotage désignés par la Présidence qui donnent des directives contradictoires (incitation soit à la fusion, soit à la scission).

- L'assemblée des directeurs : G. Cingal rappelle qu'elle existe déjà dans les faits, mais qu'il faudrait en revanche prévoir un quorum pour faciliter son fonctionnement (beaucoup de temps perdu à trouver une date de réunion qui convienne à chacun).

Réponse de J-M Fournier : il n'est pas besoin de quorum, puisque les différentes commissions ainsi que l'assemblée des directeurs n'ont pas de droit de vote et que le seul lieu de décision est le Conseil. Il faut maintenir la valeur simplement "propositionnelle" de ces deux commissions, qui d'ailleurs n'auront pas de président.

Sur la question du directeur-adjoint à la recherche, il propose que l'UFR commence à fonctionner sans, quitte à modifier les choses si besoin.

Vote sur les postes de directeurs-adjoints: acceptés, 6 abst.

Vote sur les Commissions : acceptées, 4 abst.

Noms proposés : tous acceptés (avec des résultats divers, sur une majorité requise de 15 voix), 4 abst.
(29 votants)

J-M Fournier lance un appel à candidatures : il faut 4 représentants du Conseil pour chacune des deux commissions. Pour la Commission Recherche, P. Dubois et J-C Garrot sont candidats comme représentants EC, Christine Climent comme Biatoss, et Leslie Piat comme étudiante (Sud, titulaire M2 Recherche) : tous sont élus. Pour siéger dans l'assemblée des directeurs, Monique Hemery comme

Biatoss et Lolita Hubert comme étudiante (unef, LEA) sont candidates et élues ; manquent deux candidats E-C : J-M Fournier lancera prochainement un nouvel appel par mail.

3) Membres extérieurs : l'Agence de développement de la Touraine n'existant plus, il faut remplacer son représentant membre du conseil. J-M Fournier propose le nom de Mme Thillay, présidente de l'association Europe-Val de Loire. Il propose également comme membre extérieur la directrice de la médiathèque de Chambray-lès-Tours, Mme Cebron de Lisle. Les deux propositions sont acceptées.

4) Référentiel des tâches :

J-M Houpert rappelle que la commission des moyens a déjà travaillé en octobre sur l'ensemble des primes, sauf celles des responsables Erasmus. Il présente les propositions de la commission qui s'est réunie à nouveau en février :

- monter les primes des directeurs adjoints à peu près au niveau de celles des directeurs ;
- calculer les primes des responsables Erasmus selon le critère 0,5 h TD par dossier étudiant (ce qui se traduit par une hausse de la prime) ;
- abandonner le principe de rémunération de l'encadrement des mémoires, envisagé en octobre, faute de moyens et demander à la présidence une dotation plus importante ;
- répartir les 143h restantes (1007 h utilisées sur une dotation globale de 1150h) en fin d'année à ceux qui auront eu une surcharge exceptionnelle de travail (par ex mise en place d'un nouveau master, mutualisation...), sur proposition de la commission des moyens qui se réunira en juin.

Précision de J-M. Fournier : il a demandé à J-M Houpert d'afficher les principes d'une part, et le détail ensuite, il n'est pas favorable à la rémunération des mémoires et des participations type JPO.

Pour C. de Gemeaux, le nombre d'heures pour les directions de département est insuffisant. Selon G. Cingal, il faut un rééquilibrage : les responsables d'échanges travaillent beaucoup plus qu'un responsable de 1^{ere} année. Il se réjouit du référentiel des tâches, car on dispose ainsi d'un seul critère. Mais il y a un problème avec le plafonnement de la décharge à 64h (intégrée au service), qui est insuffisant, d'où la difficulté de trouver des successions à la tête de ces départements. Le RDT va dans le bon sens mais n'est pas encore suffisant. J-M Houpert rappelle que ce plafond a été voté localement par le CA.

En bilan : il faut donc se reposer la question du référentiel des tâches, notamment la rémunération des mémoires.

5) Calendrier : J-M Fournier a diffusé aux directeurs de filières le calendrier proposé par le SEVE, pour faire remonter les remarques au CEVU du 10 mars. Différentes propositions :

- retarder la rentrée de septembre, trop tôt ; mais la décision est prise par le CA de l'université ;
- la pause de la Toussaint : on propose du 22 octobre au soir au 30 octobre au soir ;

- les vacances de Noël ne coïncident pas avec celles du secondaire, ce qui gêne un grand nombre de collègues ; on se met d'accord sur des vacances à partir du 17 décembre et jusqu'au 3 janvier au matin : il est possible de grouper tous les examens sur deux semaines en janvier jusqu'au 13 janvier, et d'organiser quelques examens les 15, 16 et samedi 17 décembre (révisions pour les étudiants lundi à mercredi inclus, puis à partir du jeudi examens ne nécessitant pas de révisions : version/thème, français expr. écrite et orale etc.) ;

- une semaine d'examens est rajoutée à partir du 29 mai.

Propositions adoptées pour être portées par notre UFR devant le CEVU du 10 mars [mais voir la décision prise ensuite par le CEVU, en PJ au « Relevé de décision » reçu le 14 mars par courriel officiel].

6) Motion étudiante sur le contrôle des visas : J-M Fournier précise que cette disposition, toujours inscrite, va disparaître des imprimés. Il propose que le texte de la motion soit distribué et voté lors du prochain conseil.

Compte rendu établi par les élus « Humanités et collégialité »